

# Conseil municipal du 14 avril 2026

---

Présents : Mmes Samia MELCION, Nathalie TARDY-PLANECHAUD, Martine DARCHE, Françoise BURGUIERE, Corinne MAZET et MM. Rémy JOS, François CÉRÉ, Thierry DANNET, Francis MAISONOBE, Pascal MARCHOU, Jérôme BLANC, Jean-Christophe SAMMUT, Loïc LAVERGNE-AZARD

Absente : Mme Candice DEBUIRE-VAUCONSANT

Procurations de : Mme Candice DEBUIRE-VAUCONSANT a donné procuration à Mme Corinne MAZET

Secrétaire de séance : Martine DARCHE

Présents ou représentés : **15 présents ou représentés soit 15 votants**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 heures.

## ORDRE DU JOUR

*(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées.)*

1- Fixation des indemnités des élus.....	2
2- Délégation du Conseil Municipal au Maire.....	2
3- Droits de formation des élus .....	4
4- Création et composition des commissions communales (annexe 1) .....	5
5- Élection des membres à la commission d'appel d'offres .....	7
6- Désignation d'un référent déontologie .....	8
7- Désignation des délégués/référents aux divers organismes (annexe 2) .....	8
8- - Cheminement piétonnier RD 803 - Avenants au marché.....	9
Questions et infos diverses .....	11

En préambule, le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2026 est étudié en séance.

Loïc LAVERGNE-AZARD a une remarque sur ce procès-verbal, concernant l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente. L'explication du vote n'apparaît pas dans le compte-rendu, notamment s'agissant de l'abstention de certains élus et des réponses apportées par le Maire. Le Maire a, en effet, indiqué que ces abstentions remettaient en question la probité de l'ancienne équipe.

Le Maire ne partage pas les propos de Loïc LAVERGNE-AZARD. En effet, les élus qui n'ont pas assisté à une réunion ne peuvent pas en approuver le compte-rendu.

Loïc LAVERGNE-AZARD souligne que ces éléments n'ont pas été notés.

Le Maire corrigera ce point.

*Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire annonce ensuite les délégations données aux adjoints :

- Madame Nadine PERRIER pour les affaires financières, les bâtiments et espaces publics, l'urbanisme, l'environnement et la vie économique,
- Monsieur François CERE pour les services techniques, l'eau et l'assainissement,
- Madame Samia MELCION pour les affaires scolaires, périscolaires et sociales, ainsi que la culture et le patrimoine,
- Monsieur Thierry DANNET pour la communication, la jeunesse, les sports, la vie associative et la vie citoyenne.

## **1-Fixation des indemnités des élus**

Les indemnités sont calculées selon le nombre d'habitants et un indice prédéfini. Le taux maximal fixé par l'État s'élève à 55,7% pour le Maire et à 21,38% pour les adjoints. Le Maire propose de fixer un taux d'indemnité similaire à celui fixé par l'ancienne gouvernance, soit 51,6% pour le Maire et 19,8% pour les adjoints. Les indemnités kilométriques du Maire et des adjoints ne sont pas défrayées. Les élus qui doivent se déplacer bénéficieront des indemnités kilométriques dont le calcul correspond à celui de la fonction publique. En cas de restauration, des notes de frais seraient émises.

### **VOTE sur la fixation des indemnités des élus**

*POUR : 15*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

## **2-Délégation du Conseil Municipal au Maire**

*Le Maire donne lecture d'une note :*

*« Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur JOS, le Maire, les délégations suivantes :*

- *d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,*
- *de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,*
- *de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de charge, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au point 3 de l'article L1618-2 et au-delà de l'article L221-5-1, sous réserve des dispositions du c du même article et de passer à cet effet les actes nécessaires, les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal,*
- *de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités,*
- *de créer, de modifier ou de supprimer les exercices comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,*
- *de prononcer la délivrance ou la reprise des concessions dans les cimetières,*
- *d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,*
- *de fixer les rémunérations et de régler les frais des honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,*
- *de fixer les reprises et alignements, en application du document d'urbanisme,*
- *d'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par le Code d'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,*
- *de déléguer l'exercice de ce droit de préemption à l'occasion de l'annihilation du bien selon les dispositions prévues par l'article L211-2, L211-2-3, au premier alinéa de l'article L213-3 du même Code dans les conditions que fixe le Conseil municipal,*
- *d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal, le Maire pourra également porter plainte au nom de la commune,*
- *de transiger avec des tiers dans la limite de 1.000 euros pour les communes de moins de 50.000 habitants, et de 5.000 euros pour les communes de plus de 50.000 habitants,*
- *de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux,*
- *de donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,*
- *de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme, précisant les conditions dans lesquelles le constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa,*
- *d'exercer ou de déléguer en application du Code de l'urbanisme au nom de la commune, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article du même Code,*
- *d'exercer au nom de la commune le droit de priorité, défini aux articles L240-1, L240-3 du Code de l'urbanisme, ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le Conseil municipal,*

- *d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,*
- *d'exercer au nom de la commune le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévue par le troisième alinéa de l'article L151-37 du Code rural, de la pêche maritime en vue de l'exécution de travaux nécessaires à la construction d'aires d'aménagement et de stockage de bois dans les zones de montagne,*
- *de demander à tout organisme financeur dans les conditions suivantes l'attribution de subvention,*
- *de procéder dans les conditions suivantes au dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation et à l'édification de biens municipaux,*
- *d'exercer au nom de la commune le droit prévu par l'article 10 de la loi numéro 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants des locaux et habitations,*
- *d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique,*
- *d'admettre en non-valeur les titres de recettes ou certaines catégories d'emprunts présentées par le comptable public,*
- *d'autoriser les mandats spéciaux pour les membres du Conseil municipal pouvant être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais d'adhérents. »*

#### **VOTE sur les délégations du Conseil municipal au Maire**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **3-Droits de formation des élus**

Les élus ont droit à de la formation. Le Conseil municipal peut définir une enveloppe dédiée à la formation des élus. L'Association des Maires de France (AMF) met aussi à disposition des formations gratuites pour les élus. Le Maire demande si les élus souhaitent allouer une enveloppe pour la formation des élus.

Les élus répondent par l'affirmative.

Le Maire interroge les élus sur l'enveloppe souhaitée.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD (09'20" discussions) répond que ce montant dépendra du nombre de formations proposées et des montants de ces formations.

Le Maire souligne qu'une enveloppe de 10.000 euros pourrait permettre de réaliser des formations.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD estime qu'il est difficile de définir une enveloppe sans connaître le coût des formations.

Loïc LAVERGNE-AZARD souligne qu'il faut faire preuve de vigilance quant aux formations, car de nombreux organismes de formation proposent des formations très onéreuses. Les formations proposées par l'AMF présentent l'avantage d'avoir été éprouvés et validés par les maires de France.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD (11'21") estime que seules les formations AMF doivent être mises en place.

Le Maire souligne qu'il faut, d'abord, allouer une somme, et ne pas établir un budget de formation selon les souhaits de chaque élu.

Loïc LAVERGNE-AZARD indique que la somme pourrait être votée en même temps que le budget, ce qui laisserait du temps aux élus pour réfléchir sur le sujet.

Une élue contactera l'AMF pour connaître les formations proposées.

Martine DARCHE pense que l'AMF et les organismes de formation ne proposent pas les mêmes formations. Ainsi, les organismes de formation pourraient proposer des formations plus ciblées sur le sujet de l'écologie ou de la qualité de vie par exemple.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD (15'57'') souhaite savoir où se déroulent les formations.

Le Maire répond que les formations peuvent avoir lieu en visioconférence. Néanmoins, les sessions en présentiel sont directement organisées dans les centres de formation.

François CERE demande si les formations concernent aussi le personnel.

Le Maire répond par la négative. La formation du personnel et la formation des élus figurent dans deux lignes différentes. Le Maire propose de dédier une somme de 5.000 euros à la formation des élus.

#### **VOTE sur l'enveloppe de 5.000 euros pour la formation des élus**

*POUR : 15*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

#### **4- Création et composition des commissions communales**

Le Maire a reçu trois courriers de personnes extérieures souhaitant intégrer les commissions. Il s'agit de Monsieur Pier MANTOVANI , Monsieur Manu RIBEIRO et Madame Laurence VERLIAC. Les commissions ne sont pas fermées. Pour information, le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission des finances.

Nadine PERRIER, Loïc LAVERGNE-AZARD, Jérôme BLANC, Thierry DANNET et François CERE souhaitent intégrer la commission des finances.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission scolaire, périscolaire, enfance et jeunesse.

Samia MELCION, Martine DARCHE, Thierry DANNET et Françoise BURGUIERE souhaitent intégrer la commission scolaire, périscolaire, enfance et jeunesse.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission urbanisme et transition écologique.

Nadine PERRIER, François CERE, Loïc LAVERGNE-AZARD et Martine DARCHE souhaitent intégrer la commission urbanisme et transition écologique.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission communication.

Thierry DANNET, Pascal MARCHOU, Francis MAISONOBE et Samia MELCION souhaitent intégrer la commission communication.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission ressources humaines.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD, François CERE et Samia MELCION souhaitent intégrer la commission ressources humaines.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission relative à la vie associative et aux associations sportives.

Jean-Christophe SAMMUT, Francis MAISONOBE, Nadine PERRIER, Loïc LAVERGNE-AZARD, Jérôme BLANC, Candice DEBUIRE-VAUCONSANT et Thierry DANNET souhaitent intégrer la commission relative à la vie associative et aux associations sportives.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission culture et patrimoine.

Laurence VERLIAC, Manu RIBEIRO, Nathalie TARDY-PLANECHAUD, Thierry DANNET et Samia MELCION souhaitent intégrer la commission culture et patrimoine.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission relative à l'eau, l'assainissement, la voirie et les bâtiments communaux.

Pier MONTOVANI, Francis MAISONOBE, François CERE, Martine DARCHE et Françoise BURGUIERE souhaitent intégrer la commission relative à l'eau, l'assainissement, la voirie et les bâtiments communaux.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission relative aux affaires sociales et à la solidarité.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD, Thierry DANNET, Samia MELCION, Françoise BURGUIERE et Laurence VERLHAC souhaitent intégrer la commission relative aux affaires sociales et à la solidarité.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission relative à l'animation et au tourisme.

Candice DEBUIRE-VAUCONSANT, Corinne MAZET, Jérôme BLANC, Martine DARCHE et Francis MAISONOBE souhaitent intégrer la commission relative à l'animation et au tourisme.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission relative au contrôle des listes électorales, du fait de l'existence de trois listes.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD, Nadine PERRIER, Francis MAISONOBE, Jean-Christophe SAMMUT, Corine MAZET, Loïc LAVERGNE-AZARD, Martine DARCHE, Jérôme BLANC et Françoise BURGUIERE souhaitent intégrer la commission relative au contrôle des listes électorales.

Le Maire demande qui souhaite intégrer le conseil de discipline.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD, François CERE et le Maire souhaitent intégrer le conseil de discipline.

Corinne MAZET souhaiterait rajouter une commission sur la vie économique, le commerce, l'artisanat et « la petite ville de demain ».

Le Maire répond que « la petite ville de demain » n'entre pas dans une commission. Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission sur la vie économique, le commerce et l'artisanat.

Corinne MAZET, Nadine PERRIER, Loïc LAVERGNE-AZARD et Martine DARCHE souhaitent intégrer la commission sur la vie économique, le commerce, l'artisanat.

Corinne MAZET demande si la composition des commissions est modulable. Manu RIBEIRO pourrait rejoindre cette commission, mais il n'est pas présent.

Le Maire propose de faire figurer Manu RIBEIRO dans les membres de la commission sur la vie économique, le commerce et l'artisanat. Il pourra démissionner de cette commission s'il ne souhaite pas y participer.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission communale des impôts directs. Cette commission doit compter 12 titulaires, 12 suppléants, ainsi que des contribuables. Elle se réunit une fois par an.

Martine DARCHE, Nathalie TARDY-PLANECHAUD, Loïc LAVERGNE-AZARD, Nadine PERRIER, Francis MAISONOBE, Pascal MARCHOU et Corinne MAZET souhaitent intégrer la commission communale des impôts directs en tant qu'élus. Jean-Luc VERLIAC, Florent DUPESSEY, Vincent FAURE, Didier SIMON et Martine CHILDERIC christian LAQUIEZE, Marie Odile JOS, Damien MARCHOU, Monique GRAMAT souhaitent également rejoindre cette commission en tant que citoyens non élus.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission provisoire relative au lotissement.

Nadine PERRIER, Samia MELCION, François CERE, Francis MAISONOBE et Martine DARCHE souhaitent intégrer la commission relative au lotissement.

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission relative au fleurissement du village.

Nadine PERRIER, Françoise BURGUIERE, Martine DARCHE, Samia MELCION, Pascal MARCHOU, Jean-Christophe SAMMUT et le Maire souhaitent intégrer la commission relative au fleurissement du village.

Jean-Christophe SAMMUT souligne que les plantes nécessitent de l'entretien. Or, les agents communaux ont beaucoup de travail.

Le Maire soumettra au Conseil municipal le projet d'embaucher un agent communal supplémentaire.

Le Maire demande qui souhaite intégrer le comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde. Au moins quatre élus sont nécessaires.

Martine DARCHE, François CERE, Thierry DANNET, Francis MAISONOBE, Françoise BURGUIERE souhaitent intégrer le comité de pilotage du plan de sauvegarde.

Martine DARCHE précise que le plan communal de sauvegarde est déclenché en cas de catastrophe naturelle.

## **5-Élection des membres à la commission d'appel d'offres**

Le Maire demande qui souhaite intégrer la commission d'appel d'offres. Trois élus titulaires et trois élus suppléants sont nécessaires.

Nadine PERRIER, François CERE et Jean-Christophe SAMMUT souhaitent intégrer la commission d'appel d'offres en tant que titulaires. Nathalie TARDY-PLANECHAUD, Loïc LAVERGNE-AZARD et Francis MAISONOBE souhaitent intégrer la commission d'appel d'offres en tant que suppléants.

### **VOTE sur la composition des commissions communales**

*POUR : 15*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

## **6-Désignation d'un référent déontologie**

Le centre de gestion a mis en place une mutualisation. Ainsi, un référent en déontologie se charge de toutes les collectivités du département. Il vise à assurer le respect des bonnes pratiques au sein de chaque métier.

## **7-Désignation des délégués/référents aux divers organismes**

Le Maire demande qui souhaite devenir délégué à Cauvaldor Expansion.

Nadine PERRIER souhaite devenir déléguée à Cauvaldor Expansion.

Le Maire demande qui souhaite devenir référent environnement au SYDED.

Martine DARCHE souhaite devenir référente environnement au SYDED.

Loïc LAVERGNE-AZARD demande l'ajout d'un référent.

Le Maire n'y voit aucun inconvénient.

Loïc LAVERGNE-AZARD souhaite devenir suppléant environnement au SYDED.

Le Maire demande qui souhaite devenir référents titulaire et suppléant eau naturelle au SYDED.

Martine DARCHE souhaite devenir référente titulaire eau naturelle au SYDED et Samia MELCION souhaite devenir suppléante eau naturelle au SYDED.

Le Maire demande qui souhaite devenir référents titulaire et suppléant eau potable au SYDED.

François CERE souhaite devenir référent titulaire eau potable au SYDED. Francis MAISONOBE souhaite devenir suppléant eau potable.

Le Maire demande qui souhaite devenir référents titulaire et suppléant assainissement collectif.

François CERE souhaite devenir référent titulaire assainissement collectif. Francis MAISONOBE souhaite devenir suppléant assainissement collectif.

Le Maire demande qui souhaite devenir référents titulaire et suppléant au Syndicat Mixte de la Dordogne et de la Cère Aval.

Le Maire souhaite devenir référent titulaire au Syndicat Mixte de la Dordogne et de la Cère Aval. Loïc LAVERGNE-AZARD souhaite devenir suppléant au Syndicat Mixte de la Dordogne et de la Cère Aval.

Le Maire demande qui souhaite devenir référents titulaire et suppléant au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.

Martine DARCHE souhaite devenir référente titulaire au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot. Jean-Christophe SAMMUT souhaite devenir suppléant au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot. En fin de conseil et à sa demande Pascal MARCHOU prendra la place de Martine DARCHE.

Le Maire demande qui souhaite devenir référent au Syndicat de Pesage.

Samia MELCION , M le Maire et Francis MAISONOBE souhaitent devenir référents au Syndicat de Pesage.

Le Maire demande qui souhaite devenir référents titulaire et suppléant au Territoire Énergie du Lot. Deux titulaires et deux suppléants sont nécessaires.

Francis MAISONOBE et Loïc LAVERGNE-AZARD souhaitent devenir référents au Territoire Énergie du Lot.

Le Maire demande qui souhaite devenir référent au Comité National d'Action Sociale.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD souhaite devenir référente au Comité National d'Action Sociale.

Le Maire demande qui souhaite devenir correspondant Défense.

Thierry DANNET souhaite devenir correspondant Défense.

Le Maire demande qui souhaite être référent « Moustique Tigre »

Martine DARCHE souhaite être référente « MOUSTIQUE TIGRE »

Le Maire demande qui souhaite devenir représentant au conseil d'administration du collège. Deux personnes sont nécessaires.

Samia MELCION et Thierry DANNET souhaitent devenir représentants au conseil d'administration du collège.

**VOTE sur la désignation des délégués / référents aux divers organismes**

*POUR : 15*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**8- - Cheminement piétonnier RD 803 - Avenants au marché**

Oriane CHAREYRE est cheffe de projet « petite ville de demain ». Elle accompagne donc en ingénierie la mairie de Vayrac et de Martel pour tous les projets listés dans le cadre d'un plan réalisé en 2021 par la précédente mandature.

Les travaux liés au cheminement ont commencé. Une demande de subvention a été formulée en 2024. Elle s'élevait à environ 330.000 euros. Un marché public a ensuite été réalisé pour choisir les entreprises, pour un total de 250.000 euros. Trois lots ont été réalisés. Les travaux ont eu lieu. Puis, il a été décidé d'ajouter un revêtement sur la passerelle, notamment pour ajouter le thermolaquage afin d'assurer une bonne insertion de la passerelle dans le paysage.

Puisqu'il s'agit d'un marché public, un avenant doit être réalisé, car le montant initialement prévu est dépassé pour ce lot. La demande de subvention avait été formulée pour un montant plus élevé de travaux. Ce dépassement par rapport au marché est toujours subventionnable et s'élève à environ 20.000 euros.

**VOTE sur le cheminement piétonnier RD 803 – Avenants au marché**

*POUR : 15*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

Le Maire a rencontré Monsieur RIGAL, le président du département du Lot, dans la matinée du 14 avril 2026. Le Maire a informé Monsieur RIGAL que Mesdames TOULZAC ne souhaitent plus signer la servitude prévue initialement. Le Maire demande si Loïc LAVERGNE-AZARD a connaissance des motifs de cette non-signature.

Loïc LAVERGNE-AZARD ne sait pas. Il précise que Mesdames TOULZAC sont concernées. L'utilité de la passerelle sera présente, même si Mesdames TOULZAC fermaient le passage par une barrière. La passerelle débouchera sur un trottoir qui remonte ensuite dans le village.

Le Maire souligne que, dans le cadre de la subvention allouée par le département, le passage de vélos était intégré. Selon Monsieur RIGAL, l'absence de passage pour les vélos entraînerait une suppression de la subvention.

Loïc LAVERGNE-AZARD répond que les vélos pourraient toujours passer. Il suffirait de modifier le parcours.

Le Maire souligne que si le cheminement initial n'était pas respecté, le département serait en droit de redemander une partie de la subvention. Un manquement a probablement eu lieu à l'origine du projet.

Loïc LAVERGNE-AZARD répond qu'aucun manquement n'a eu lieu. Mesdames TOULZAC étaient présentes lors du bornage.

Le Maire souligne que Mesdames TOULZAC ont été approchées par Nathalie TARDY-PLANECHAUD et Nadine PERRIER.

Nadine PERRIER (01'04'56'') précise que, lors de leurs échanges, Mesdames TOULZAC ont été catégoriques : elles ne signeront aucune servitude de passage.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD ajoute qu'il existera une tolérance de passage, mais Madame TOULZAC est usufruitière. Sa fille se charge des affaires. Tout a été signé chez le notaire pour la vente du terrain. Madame TOULZAC a indiqué oralement qu'il existait une tolérance de passage par ce petit chemin, ce qui ne changera pas. Elle ne souhaite le passage d'aucun engin à moteur. La tolérance de passage restera en l'état. Il s'agit des propos de Madame TOULZAC.

Loïc LAVERGNE-AZARD répond que l'objectif était de signer une convention de passage pour acter le droit de passage. En effet, rien n'empêcherait un nouveau propriétaire de fermer l'accès par une barrière.

Oriane CHAREYRE ajoute qu'une convention avait initialement été initiée pour indiquer que Madame TOULZAC laissait le passage pour les travaux, ce qui sous-entendait un achat ultérieur par la mairie des parcelles sur lesquelles le cheminement avait lieu. Une partie des terres a bien été achetée à Madame TOULZAC, mais la seconde partie restera, pour l'heure, en l'état.

Les travaux auront donc lieu sur les terres appartenant à la commune.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD (01'09'32'') souligne qu'il faut donc respecter la tolérance pour le passage exprimée par Madame TOULZAC.

Une élue souligne que Madame TOULZAC ne souhaite aucun passage de vélos sur son terrain.

Une élue précise que Madame TOULZAC ne souhaite pas que des cyclistes passent sur son terrain lorsqu'ils sont à vélo. Ils peuvent néanmoins poser le pied à terre.

Loïc LAVERGNE-AZARD ajoute que le cheminement comprendra un panneau demandant aux cyclistes de mettre le pied à terre. De plus, la partie située entre le collège et la portion de chemin concernée comportera des marches. L'objectif était d'éviter la circulation d'engins motorisés par ce cheminement piétonnier.

## **Questions et infos diverses**

### **- Acte d'achat entre le SDIS et la commune de Vayrac**

Le Maire ajoute que la Mairie a été contactée par la secrétaire de maître FARGUES s'agissant de la signature d'un acte de vente entre le SDIS et la commune de Vayrac, pour l'accès au pépiniériste Idées Paysages. La demande du notaire porte sur la transmission d'une délibération. Il convient donc de délibérer afin de pouvoir signer l'acte de vente, ce qui aura lieu la semaine suivante. Le prix s'élève à 5 euros. Les charges du notaire incombent à la mairie.

*Un plan est présenté en séance.*

Le Maire indique que la commune de Bétaille participerait à une partie des frais de rénovation de la route. Le Maire demande si le Conseil municipal l'autorise à signer l'acte d'achat entre le SDIS et la commune de Vayrac.

François CERE (01'14'00'') souhaite savoir pourquoi Idées Paysages ne signerait pas cet acte d'achat.

Loïc LAVERGNE-AZARD répond que le SDIS ne pouvait pas vendre un terrain à un particulier. Il ne pouvait le vendre qu'à la mairie.

Une élue (01'14'12'') demande si la mairie pourrait ensuite vendre le terrain à Idées Paysages.

Loïc LAVERGNE-AZARD répond que la portion concernée est située en fond de parcelle. L'aménagement a été réalisé par Idées Paysages. Il était ensuite prévu de rétrocéder la parcelle à Idées Paysages.

**VOTE sur l'acte d'achat entre le SDIS et la commune de Vayrac**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Retrait de Madame BRIVAL pour l'achat d'un terrain dans le nouveau lotissement

Le Maire indique que Madame BRIVAL qui devait acheter un terrain dans le nouveau lotissement a décidé de ne plus en acheter, du fait du délai existant.

- Ordinateur vide transmis lors de la passation de pouvoirs

Le Maire demande pourquoi Loïc LAVERGNE-AZARD lui a transmis un ordinateur vide lors de la passation de pouvoirs.

Loïc LAVERGNE-AZARD répond que le Maire lui a demandé où étaient les dossiers. Loïc LAVERGNE-AZARD lui a répondu que les dossiers étaient disponibles auprès d'Oriane CHAREYRE et du secrétariat de mairie. L'ordinateur sert à la bureautique, et non à stocker du courrier.

Le Maire a trouvé mesquine cette transmission d'un ordinateur vide.

Loïc LAVERGNE-AZARD répète que les dossiers sont disponibles auprès d'Oriane CHAREYRE ou au secrétariat. L'ordinateur n'est pas relié au réseau. Si l'ordinateur ne fonctionnait plus, les dossiers pourraient donc être perdus.

Le Maire estime qu'il s'agit de la version des faits de Loïc LAVERGNE-AZARD. Le Maire estime que la passation de pouvoir n'a pas eu lieu avec élégance.

- Référent bibliothèque, conseil des jeunes et comité citoyen

Thierry DANNET (01'16'25'') souhaite devenir référent pour les bibliothèques et auprès du conseil des jeunes. L' élu souhaite pouvoir présenter un diaporama reprenant ses actions lors d'un prochain Conseil municipal. Le conseil des jeunes pourrait être ouvert à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre 2026.

Nathalie TARDY-PLANECHAUD souhaite savoir sur quoi porte un conseil des jeunes.

Thierry DANNET (01'17'18'') répond qu'il s'agirait d'un conseil des jeunes qui serait composé de mineurs, des CM1, CM2, des sixièmes et des cinquièmes. L'école primaire et le collège sont d'accord. Il s'agirait de monter des dossiers dans un objectif de démocratie, de citoyenneté et d'apprentissage. Il s'agirait d'un conseil intercommunal de jeunes.

Thierry DANNET souhaiterait également être référent du comité citoyen. Ce comité serait composé de six hommes et six femmes. Il aurait pour objectif de formuler des propositions au conseil municipal s'agissant de dispositions communales. Il pourrait s'agir d'organiser un appel à candidatures sur le sujet.

- Prochains projets

Nathalie TARDY-PLANECHAUD (01'19'32'') interroge Oriane CHAREYRE sur les prochains projets pour la commune.

Le Maire indique qu'une rencontre aura lieu avec la sous-préfète le 29 avril 2026.

Oriane CHAREYRE précise que la rencontre s'inscrit dans le cadre du projet de vestiaires pour la plaine des sports.

Le Maire espère percevoir la subvention pour ce projet. Un autre projet porte sur la station d'épuration. Il serait possible de mettre en place une station d'épuration pour deux communes, avec la commune de Bétaille. Un regroupement de communes faciliterait l'obtention de subventions. La construction de deux stations coûterait plus cher. Le Maire rencontrera également Jean-Luc LABORIE et Christian DELRIEU sur le sujet. Les projets seront ensuite soumis à la commission eau et assainissement.

Francois CERE (01'22'03'') demande s'il serait possible d'aménager les vestiaires et les sanitaires pour les agents des services techniques.

Oriane CHAREYRE répond qu'il existe des subventions pour les bâtiments communaux. Néanmoins, pour l'année 2026, la demande en DETR a été réalisée pour la plaine des sports.

Loïc LAVERGNE-AZARD ajoute qu'il serait possible de réaliser ces travaux en régie.

Le Maire souligne qu'il serait également possible d'acheter un algeco.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19 heures 30.

La secrétaire de séance

Le maire

Martine DARCHE

Rémy Jos